

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
séance du 02/10/2009**

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXECERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 19 Date de la convocation : 28/09/2009 Date d'affichage : 28/09/2009

L'an deux mille neuf le deux octobre à 20h30 heures,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Jacques LLORCA, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Philippe CARY, Christophe SOUDE, Robert SOULIE, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Liliane BERNOLLE, Christophe ROGER, Francis ANTUNES, Philippe DESPRAT, Delphine SERRA, Nans GUILHOU.

ABSENTS : Dominique DELBRU, Stéphane BOUDET, Jacques FROMENT.

PROCURATIONS : 3

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie TOTY

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Christophe Roger fait une mise au point sur les incidents qui se sont déroulés au dernier Conseil, à savoir le départ soudain de deux conseillers Christophe Roger et Christophe Soudé, au sujet de l'agrandissement du CLSH. Il souhaiterait une implication plus forte de l'opposition sur les projets futurs. Le Maire répond et explique que c'est la Communauté de Communes qui est maître d'ouvrage et qu'il y a eu concertation du Conseil d'Administration à partir de l'esquisse d'implantation du CLSH.

PREEMPTION TERRAIN TAMI A MEYMES

Deux acquéreurs sont intéressés pour l'achat de la maison et du terrain.

Prix de la maison avec 4 775 m² de terrain : 70 000 €

Prix du terrain 8 000 m² à 2.50 € le m² = 20 000 €

Le Maire signale une forte pression de la Communauté de Communes pour que la Commune préempte la maison et le terrain, sachant d'une part, que la Com.Com n'a pas le pouvoir de préempter, et d'autre part qu'elle rachètera le tout à la Commune.

Monsieur Desprat demande le calendrier de la transaction, le Maire répond : « le plus rapidement possible ».

Vote : Pour à l'unanimité.

PREEMPTION TERRAIN SIGAUD A MEYMES

Au sujet du terrain de M. Sigaud (4 450 m²) qui devait accueillir un discount, ce permis de construire fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif demandé par les deux grandes surfaces de Prayssac.

Aujourd'hui, le terrain est évalué à 160 000 € (36€ le m²). Le Maire mentionne qu'en 1997 ce terrain avait été proposé à la vente à 200 000 F soit 50F le m².

Le Maire pose la question : la Commune peut-elle préempter à ce prix ?

Vote: Contre à l'unanimité.

PLU ADOPTION MODIFICATIONS

Robert Soulié présente les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur concernant la modification du PLU qui s'est déroulée du 19 mai au 18 juin 2009.

11 observations et 4 courriers ont été mentionnés, 5 personnes sont venues s'informer et prendre connaissance de l'objectif de cette enquête. Leur requête était hors sujet.

➤ Quatre points principaux :

- La modification de la zone UCb « Les Gardes »

Le commissaire reconnaît que le terrain qui avait été déclaré en forte pente est plat, mais cette modification ne pourra pas changer l'affectation de la zone (révision du PLU s'impose).

- Les modifications des zones N en zone A

Lieux-dits : La Plaine, Picou, Les Landes, Le Théron, La Borie Rouge, les Vignes de Pardes, « Cap del Bosc » et Rivière de Fantou.

- La modification de l'emplacement réservé n°20
- La modification du règlement permettant l'installation photovoltaïque et des panneaux solaires dans les zones UB, UC, UI, 1AU et N sous réserve de faire l'objet d'une bonne intégration.

Les conseillers de l'opposition demandent 5 minutes de suspension de séance pour pouvoir délibérer.

- Le conseil municipal vote contre à l'unanimité pour la modification du terrain situé au lieu-dit « Picou ».
- Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour la modification des autres terrains des lieux-dits cités.
- Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour la modification du règlement concernant l'installation du photovoltaïque et des panneaux solaires.

AIDE 20 % AMENAGEMENT MUR D'ESCALADE

La Commune participe à 20 % de l'investissement du projet de l'agrandissement du mur d'escalade pour un montant de l'ordre de 27 000 €.

Vote: Monsieur Guilhou Nans, membre du club d'escalade, ne participe pas au vote. Pour 18

Monsieur Desprat pose le problème de la charge que va supporter le mur d'escalade contre la paroi du gymnase. Le Maire répond que le bureau d'étude chargé du projet nous donnera son avis sur les contraintes de la structure.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES CRECHE / RASED

➤ Delphine Serra présidente de la crèche expose la situation financière de la crèche « Les trois pommes ». Pour financer l'achat de petit matériel, l'association organise un repas spectacle dansant le 21 novembre à l'Espace Maurice Faure. Pour ce faire elle demande une subvention exceptionnelle. 300 € sont proposés par le conseil.

Vote: 18 Pour. Delphine Serra ne prend pas part au vote.

- Une demande de subvention a été demandée à la commune pour les enfants en difficulté pris en charge par le RASED à l'école primaire.
Une subvention de 500 € leur est accordée.

Vote: Pour à l'unanimité

SUBVENTION ECOLE DE FOOT

Une subvention de 9 000 € est demandée par l'EFBVL à la mairie pour le complément de salaire de Jérôme Bozoul, emploi associatif aidé par le Conseil Régional sur 4 ans (3^{ème} année de contrat).

Vote: Pour à l'unanimité.

VOIRIE COMMUNALE

Mise à disposition COM.COM. / Investissements 2010

Jacques Llorca présente la lettre de Monsieur Baldy sur la compétence voirie de la Communauté de Communes. Suite au travail mené avec les responsables communautaires voirie, un montant d'investissements est arrêté en tenant compte des besoins de la Commune mais aussi d'une cohérence intercommunale. Une délibération est nécessaire pour ce transfert de compétence.

Vote: Pour à l'unanimité.

Monsieur Llorca fait le bilan de la commission voirie du 05 septembre 2009 et programme une autre commission pour préparer le budget 2010, le 10 octobre : investissement et fonctionnement.

RAPPEL :

- Montant accordé en fonctionnement 107 000 € par an
- Montant accordé en investissement 62 000 € par an

Plusieurs communes ont demandé à la Communauté de Communes l'achat d'une balayeuse aspiratrice sur un futur budget.

ACHAT MAISON ET TERRAIN GALTIE

Avenue de l'aviateur Gibert

Le Maire donne l'estimation des domaines de la maison et du terrain (4525 m²) Galtié : 170 000 €

- L'intérêt de la Commune d'acheter l'ensemble ou simplement une bande de terrain pour l'agrandissement du cimetière ?

La décision pourra être prise plus tard.

Monsieur Desprat évoque la délocalisation du cimetière, le Maire répond que le sujet a déjà été étudié lors d'un mandat précédent et ce dernier l'avait refusé.

MAISON DES LUCIENNES : AVENANT ET LOCATION

Avenant sur le coût de la maison : 1151.26 €

Monsieur Desprat mentionne la dérive budgétaire écart de 38 %. Monsieur le Maire répond que c'est le seul avenant sur la maison des Luciennes et rappelle les subventions attribuées, soit 46.2 % reste à la charge de la Commune 53.8 %.

Vote: Abstentions 07
Pour 12

Montant des loyers :

- 300 € local PMI (Conseil Général)
- 108.05 T1
- 330.29 T2
- 378.42 T3

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT

Le Maire présente les virements de crédits Investissement dépense et Fonctionnement :

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Article 275 : Dépôts et cautionnement : + 1 200 €

2315 opération 108 Préau / coordinateur SPS : + 1 162.87 €

2188 opération 110 Piscine : - 2 362.87 €

FONCTIONNEMENT

Dépense : 673 : titre annulés : + 1 000 €

Dépenses : 022 dépenses imprévues : - 1 000 €

ATTRIBUTION MARCHE PHOTOVOLTAÏQUE

Quercy Energie est assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Résultat des appels d'offre : 6 entreprises ont répondu pour les deux lots.

N° 1 Dépose toiture N°2 installation des panneaux photovoltaïques

Après l'étude des dossiers par Quercy Energie (critères nombreux imposés par le chantier) deux entreprises ont été retenues.

Pour le lot N° 1 : Entreprise Bourdarios pour 32 099 € HT

Pour le lot N°2 : Entreprise INEO pour 409 900 € HT

Vote pour à l'unanimité

AIRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de subventions suite à l'esquisse de l'architecte pour le projet Balat Grand. Sachant qu'une subvention de la FNADT a été accordée il y a quelques années de 30 % sur le montant total, deux autres subventions sont possibles :

- La région 20 %
- FAIE 20 %

Monsieur Desprat pose le problème de l'avenir d' ODALYS

Monsieur Llorca répond que le tourisme fluvial doit être pris en considération et l'aménagement de cet espace sera important pour la commune et le commerce local.

Madame Bernard demande si les subventions obtenues pour ce projet peuvent être reportées sur un autre projet ?

Réponse du Maire : « Ce n'est pas possible ».

Christophe Roger explique qu'il serait préférable de demander plutôt des subventions pour des espaces aménagés pour les enfants ou piste cyclable.

Vote: Contre 08

Pour 11

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire un dossier de subventions pour la Place Dutours.

- DGE : 20 % obtenue
- FISAC : 20 %
- Région : 20 %
- PAYS : 20 %

Une subvention sera également demandée à Madame Orliac (Réserve parlementaire de certains députés ou sénateurs chap. 122).

Vote: Pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Le mardi 28 septembre un essai de lampes LED (52 W) a été effectué au stade : durée de vie 50 000 H. Un autre essai avec une lampe de 36 W est prévu le 06 octobre au lotissement le Nouel.

2 – SIPA (Syndicat Intercommunal de la Protection Animale)

Délibération par le Conseil Municipal pour accepter les communes d'Uzech les Oules, Labastide Murat et St Pierre La Feuille.

Vote: Pour à l'unanimité

3 – Enfouissement réseaux électriques 20 000 V début des travaux le 19 octobre pour une durée de 3 à 4 mois.

4 – Convocation pour Nans Guilhou en tant que correspondant défense.

5 – Madame Bernard pose la question du début des travaux voirie au lotissement Labrousse.

Réponse du Maire : Le 26 octobre par Marcouly

6 – Ouverture du Kebab samedi 03 octobre, ouverture magasin de chaussures « Babette » Bd de la Paix le 1^{er} octobre, ouverture magasin (ex Noubel) Agnès fermetures volets fenêtres.

7 – JETIKA risque de partir

8 – Départ du bureau d'étude de chez M. Lavergne.

9 – Monsieur Desprat demande où en est le projet de la maison médicale Besse ?

Monsieur le Maire répond que Monsieur Besse est très favorable à ce projet pour une reconversion de l'usine Besse, 700 m² sur deux niveaux et 700 m² de terrain.

On attend l'estimation des Domaines.

10 – Delphine Serra s'excuse auprès de certaines associations pour une mauvaise place de leur article sur le site internet. Le rectificatif sera fait dans la semaine.

11 – Madame Bernard pose la question de la caution de 500 € et de la location de 15 € pour la salle Cluche sachant que la salle du boulodrome François Cantarel est gratuite et sans caution.

Le Maire répond que la salle du boulodrome appartient à la Mairie mais est gérée par le Club de Pétanque, idem pour le Dojo géré par le Club de Judo et le club House par le PFFC. Une convention est en cours d'élaboration pour toutes les salles municipales, avec réexamen du prix de location.

Le Maire lève la séance